

**A l'occasion du référendum régional relatif à la Collectivité territoriale d'Alsace le collectif « PACTE CIVIQUE » a organisé une soirée – débat  
quel choix entre oui et non ?**

avec la participation d'élus, partisans du oui et du non :

**Frédéric Hilbert**, conseiller général du Haut Rhin et Conseiller Municipal de Colmar EELV, partisan du oui,

Jean-Philippe **Maurer**, vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin, UMP partisan du oui, Pernelle **Richardot**, conseillère régionale et adjointe au maire de Strasbourg et Victorine **Valentin**, conseillère régionale, conseillère municipale de Colmar, PS, partisans du non,

Le débat était animé par Michel Ph **Mattoug**, administrateur de l'Association de Prospective rhénane

**Objectif** : éclairer le citoyen quant aux enjeux de cette initiative

Environ 85 personnes étaient présentes

Après que les organisateurs aient présenté leurs mouvements et le pacte civique, et aient situé leur initiative au regard des engagements du pacte civique, Mr Mattoug a relu le texte de loi qui détermine la possibilité de fusion des collectivités territoriales entre elles

*« Art.L. 4124-1.-I. — Une région et les départements qui la composent peuvent, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes, demander à fusionner en une unique collectivité territoriale exerçant leurs compétences respectives....« II. — Le Gouvernement ne peut donner suite à la demande que si ce projet de fusion recueille, dans chacun des départements concernés, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés, correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits...« III. — La fusion de la région et des départements qui la composent en une unique collectivité territoriale est décidée par la loi, qui détermine son organisation et les conditions de son administration. »*

Il demande à chaque intervenant, comment chacun comprend la loi

Mr Maurer : L'initiative s'inscrit dans la loi de 2010

« On a ce texte, on s'en saisit »

Mais la phase actuelle constitue en quelque sorte une « publication de bancs ». Les modalités seront légiférées ensuite par les instances nationales

Victorine Valentin indique que d'accord au départ, elle ne l'est plus reprochant un manque de démocratie pour l'établissement du projet. Elle pense aussi qu'il fallait attendre l'acte 3 de la décentralisation

C'est aussi la position de Pernelle Richardot qui dénonce un manque de consultation des partenaires sociaux et un nouveau mille feuilles dans une structure unique que le Parlement sera obligé de reprendre selon ce qui est projeté par les 3 collectivités

F Hilbert indique que pour les Verts, le bon échelon territorial est la Région avec un scrutin incluant de la proportionnelle. Maintenant, c'est l'étape avec le grand public  
Si le oui l'emporte, l'Assemblée Nationale va délibérer sur un projet de loi du gouvernement, établi à partir des propositions adoptées en janvier par les 3 collectivités. Cette proposition n'est pas définitive, il reste des marges de manœuvre, sur le nombre d'élus, le mode de scrutin... » Ce n'est pas une coquille vide mais tout n'est pas gravé »

Le mode de scrutin est précisé : majorité des suffrages exprimés correspondant à un nombre de voix au moins égal à 25% des inscrits de chacun des 2 départements

Un participant trouve une ambiguïté entre la question posée : est-on pour la fusion, et l'ensemble des mesures qui seront dans la loi et seront résumées pour les électeurs dans le 4 pages qu'ils recevront

Rappel du libellé de la question :

*Approuvez vous le projet de création, en Alsace, d'une Collectivité Territoriale d'Alsace, par fusion du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil général du Bas Rhin, du Conseil Général du Haut Rhin ?*

Mr Maurer répond que la réponse explicite à la question posée, inclut implicitement l'accord pour les modalités. Sinon ce serait un chèque en blanc

V. Valentin et P Richardot redisent que l'acte 3 de la décentralisation donnerait les mêmes possibilités et que l'on donne l'impression que la CTA serait la réponse à tout ce qui n'a pas été fait avant. Elles pensent que les dispositions votées en janvier par les 3 collectivités vont constituer un moyen de pression sur le Gouvernement qui ne pourra que les adopter. Elles en dénoncent la complexité

F Hilbert indique que les modalités de l'acte 3 de la décentralisation seront incluses. Si l'organisation de la nouvelle collectivité semble encore complexe, il signale que ce sera contre l'abandon de 3 structures complexes

*Que se passera-t-il dans le cas du non ?*

On reste comme on est

V. Valentin pense que ce sera l'opportunité de repartir dans un débat réellement démocratique

P Maurer indique que si le non l'emporte, ce sera une perte de dynamique. Ce référendum et l'acte 3 de la décentralisation ne sont pas des évolutions de même envergure. Le côté pionnier de l'Alsace sera perdu

F Hilbert redit le pourquoi de ce projet : l'efficacité et la cohérence

En conclusion, P. Mattoug donne 4 mots clés pour définir l'Alsace

- son besoin d'histoire : il signale les périodes historiques de l'Alsace : au 7<sup>ème</sup> siècle, sous Louis IX, sous Guillaume II et maintenant
- son besoin de cohésion, qui s'appuie sur l'intelligence collective
- son besoin d'attractivité : être grande pour rayonner
- sa complexité, à prendre en compte par la proximité

Les remerciements sont adressés aux intervenants organisateurs et participants

Des éclaircissements ont été apportés, les avis contraires laissant chacun devant sa confrontation au choix

Le collectif local du pacte civique organisera un suivi de la mise en œuvre de la suite, quel que soit le résultat, s'inscrivant dans une démarche d'observation citoyenne de la qualité démocratique

NB : Mr Maurer a édité chez Jérôme do Bentzinger éditeur : » 2 départements+1 région= Conseil d'Alsace, Comprendre pour décider. Les mots-clés. Référendum du 7 avril 2013 »  
L'Association de Prospective Rhénane vient de publier les Actes de conférences sur le projet de Conseil d'Alsace, chez Néothèque

Compte rendu : J. Louiche